

total moins de 150 personnes, sans compter le personnel de trois services subsidiaires qui seront détachés d'autres institutions gouvernementales. La plupart de ces employés, recrutés en partie dans les cadres et parmi les commis aux écritures, sont déjà au service de la Fonction publique. L'agence Information Canada se composera de quelque 25 agents d'information appelés à s'occuper des questions qui débordent les attributions ordinaires de chacun des ministères fédéraux; en cas de nécessité, ces agents prêteront également main-forte aux ministères qui en feront la demande. Les autres membres du personnel fourniront des renseignements au public, coordonneront les travaux des services d'information qui existent déjà au sein des ministères, agiront à titre de conseillers quant à l'usage des techniques modernes de diffusion, rédigeront des rapports sur les préoccupations du public et mettront au point des services de référence valables, tant pour l'image que pour le texte.

● (2.10 p.m.)

[Traduction]

L'organisme comprendra quatre secteurs: planification et recherche; préparation et diffusion de l'information; sondages de l'opinion et publication des résultats; administration. La Commission des expositions, la photothèque de l'Office national du film, ainsi que les services de publication et de vente de l'Imprimeur de la Reine seront intégrés à Information Canada, où ils feront partie du secteur de la préparation et de la diffusion de l'information.

En 1970-1971, le coût net du nouvel organisme, à l'exclusion des montants défalqués des budgets actuels des ministères au titre de l'information, s'établira à un million de dollars environ. Si l'on ajoute les budgets courants des services qui seront fusionnés, le budget global sera de l'ordre de sept millions et quart de dollars. Après un certain temps d'activité, Information Canada devra réaliser des économies pour compenser en partie ses propres frais.

En résumé, Information Canada constituera un modeste service d'information, conforme aux grandes lignes des propositions du groupe de travail. Tout État moderne possède un organisme d'information, la plupart du temps beaucoup plus centralisé ou plus vaste que celui que nous envisageons pour le Canada. Mais, en général, son rôle se borne à produire et à diffuser des informations. Information Canada, quant à lui, prètera une oreille attentive à ce que les citoyens désirent faire savoir à leur gouvernement. Tout ce qu'ils exprimeront par le truchement des sondages d'opinion relèvera du domaine de l'information publi-

[Le très hon. M. Trudeau.]

que, sauf évidemment ce qui pourrait léser les droits de l'individu à sa vie privée. A mon avis, de tels renseignements permettront aux députés de mieux représenter le peuple canadien.

Nous accueillons favorablement la recommandation voulant que la politique en matière d'information soit déferée à un comité parlementaire. Poussant les choses un peu plus loin que le groupe de travail, je propose qu'un comité parlementaire revoie non seulement les buts, la politique et les réalisations d'Information Canada, mais aussi les objectifs de tous les ministères en matière d'information. Cet examen par le Parlement m'apparaît fort salutaire, et encore plus si, dépassant son rôle de simple surveillance ce comité assumait la tâche plus positive de préconiser des moyens propres à rapprocher le gouvernement de la population.

Par la présente déclaration, le gouvernement vous a fait connaître l'objectif qu'il se propose d'atteindre. Malgré d'inévitables difficultés, nous ne cesserons d'y tendre puisque c'est ainsi que nous élargirons le dialogue démocratique au sein du pays.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, sur la couverture du rapport du groupe de travail ayant recommandé la création d'Information Canada, on voit un point d'exclamation et un point d'interrogation. Il se peut que le point d'exclamation vise à mettre l'accent sur les vastes implications des recommandations faites dans ce document et que le point d'interrogation traduise les doutes que suscitent ces recommandations.

Bien sûr, l'information gouvernementale comporte plusieurs aspects. L'un de ces aspects concerne la politique. Une des positions adoptées par le Livre blanc publié en Angleterre en juin 1969 portait que la responsabilité d'expliquer une politique au Parlement et au public doit continuer d'incomber aux ministres.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Ce groupe spécial n'a reçu aucune directive. En fait, on lui a dit d'éviter de s'intéresser au rôle du Parlement. Malgré cela, il a cependant déclaré que les ministres devraient fournir des réponses plus instructives au Parlement que n'a été la tradition.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Nous sommes quotidiennement témoins de subterfuges extraordinaires auxquels les ministres d'en face ont recours. En fait, c'est presque la règle générale plutôt que l'exception que de voir les